

**SOCIETE DE CONSEIL EN EXTERNALISATION
ET EN MARKETING INTERNET - SCEMI
Société Anonyme au capital de 231 381,26 euros
Siège social : 9-13, avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
449 207 133 RCS NANTERRE**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 JUIN 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 181 830 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice181 830 euros
En totalité au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 1 704 376 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les cooptations faites par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2016, et décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Youssef CHRAIBI, 45 rue Abou El Kacem, Res. Yasmine, Imm. "J", CASABLANCA, suivant cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 juillet 2016, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe LEMAIRE, démissionnaire. Monsieur Youssef CHRAIBI, ainsi nommé, exercera lesdites fonctions jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Younes JABRI, 45 rue El Fourat Res Moulkou Lillah, Imm A, CASABLANCA, suivant cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 juillet 2016, en remplacement de Madame Annick LEMAIRE, démissionnaire. Monsieur Younes JABRI, ainsi nommé, exercera lesdites fonctions jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Franck POLIZZI, 29 rue Lamartine 27640 BREUILPONT, suivant cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 juillet 2016, en remplacement de Monsieur Stéphane HENRAS, démissionnaire. Monsieur Franck POLIZZI, ainsi nommé, exercera lesdites fonctions jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.